



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

## **CAMPAGNE DE MESURES DES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES A SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

Les champs électromagnétiques peuvent avoir des conséquences sur la santé. C'est pourquoi, afin de s'assurer de l'absence de dangerosité des installations d'antennes relais de téléphonie mobile sur Saint-Pierre et Miquelon, l'Agence Territoriale de Santé (ATS) a organisé des réunions avec les mairies, les opérateurs locaux, l'Agence National des Fréquences et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en vue de la réalisation des mesures in-situ des niveaux d'exposition sur les zones sensibles.

Dans ce cadre, les écoles maternelles et primaires, les collèges, deux établissements recevant du public ainsi que des lieux d'habitation situés à Saint-Pierre et Miquelon ont fait l'objet d'une campagne de mesures. Mandaté par l'Agence National des Fréquences, le laboratoire EXEM a effectué des mesures sur 16 sites pendant la période du 29 juin au 3 juillet 2015.

**Pour l'ensemble des sites, les résultats obtenus mettent en évidence le respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques**

Ils seront prochainement consultables sur le site de l'ANFR <http://www.cartoradio.fr>

Pour toute information relative aux risques sanitaires liés aux antennes relais, vous pouvez contacter l'ATS au 05.08.16.90 ou consulter le site :<http://www.radiofrquences.gouv.fr>